



**Tous les conducteurs figurant dans votre contrat de location sont
couverts par la présente police**

FORMULATION DE LA POLICE Couverture de Location Zéro Franchise

Limites de la Police La présente police couvre les frais que vous devez payer en vertu des conditions du contrat de location pour tout accident, dégradation ou vol du Véhicule de location pendant la période de location.		6 800,00 € par incident pendant la période de location.	
Type de dommage/d'accident		Coûts et frais associés relatifs à l'accident/aux dommages	
<ul style="list-style-type: none"> Frais de franchise/coûts des dommages relatifs à des accidents impliquant un seul véhicule et plusieurs véhicules tous les types d'accidents, y compris accident par tonneau n'impliquant qu'un seul véhicule, accident par marche arrière, dommages du toit, dommages du dessous de caisse, etc. 	Limites de la Police	<ul style="list-style-type: none"> Coûts de remorquage 	Limites de la Police
<ul style="list-style-type: none"> Vol et vandalisme du véhicule 	Limites de la Police	<ul style="list-style-type: none"> Frais de gestion 	50,00 € max.
<ul style="list-style-type: none"> Pare-brise, rétroviseurs, phares toutes les vitres extérieures incluses 	Limites de la Police	<ul style="list-style-type: none"> Dépose/déplacement du véhicule endommagé 	Limites de la Police
<ul style="list-style-type: none"> Pneus crevaisons et remplacements inclus 	500,00 € max.	<ul style="list-style-type: none"> Frais d'immobilisation également appelés « surestaries » 	Limites de la Police
<ul style="list-style-type: none"> Couverture des clés perte, remplacement et programmation des clés inclus 	300,00 € max.	<ul style="list-style-type: none"> Frais de carte de crédit appliqués aux coûts et frais liés aux dommages 	50,00 € max.
<ul style="list-style-type: none"> Verrouillage frais d'intervention, etc. inclus 	300,00 € max.	Limitations de la Police	
		Âge minimum et maximum à la date d'émission	19 - 85

† Contenu de la police.
 Votre police se compose de ce qui suit : le présent document Formulation de la police en version papier, qui établit les détails de votre couverture et ses limitations, et ; le Tableau des prestations ci-dessus, que nous avons approuvé et qui établit la couverture, la période d'assurance, les limites de responsabilité, les franchises et autres informations importantes. Ces éléments sont dénommés les Prestations dans la police. Ces documents doivent être conservés et lus conjointement, car ils forment ensemble le contrat d'assurance conclu entre vous et nous.
 ‡ La présente Formulation de la police contient des informations sur la police, notamment les prestations et les conditions, vos droits et ce que vous devez savoir pour prendre une décision informée au moment de choisir une assurance.
 † Déclaration des demandes et besoins - Avant l'achat, vous devez décider si les conditions de la présente police d'assurance répondent à vos demandes et besoins, dans la mesure où vous souhaitez vous protéger contre tout ou partie des responsabilités financières pouvant survenir pour la société de location si le véhicule de location est endommagé ou volé.

Assureur

La présente Police est établie par Astrenska Insurance Limited.

Astrenska Insurance Limited est autorisée par l'Autorité de réglementation prudentielle et réglementée par la Financial Conduct Authority et l'Autorité de réglementation prudentielle, numéro FCA : 202846

Votre couverture concerne les frais que vous devez payer en cas de perte ou dommage d'un Véhicule de location loué auprès de sociétés de location, mécaniciens/experts en sinistres/centres de remplacement après accident et plateformes de partage/ entre pairs

Pays

La police est valide pour les résidents de/d/Belgique. La police est valide dans tous les pays.

Réclamations

Votre réclamation sera traitée au nom de l'assureur par RentalCover.com.

Déposez une réclamation sur rentalcover.com/claim.

Nous nous efforçons de résoudre toutes les réclamations sous 7 jours ouvrables.

✓ Quels types de véhicules sont couverts ?

Votre couverture concerne les véhicules Van loués auprès de sociétés de location, mécaniciens/experts en sinistres/centres de remplacement après accident et plateformes de partage/ entre pairs. Vous pouvez opter pour [un surclassement pour inclure à tout moment d'autres types de véhicules](#).

ⓘ Éléments non couverts

- Toute réclamation pour laquelle vous ne respectez pas les conditions de votre contrat de location.
- Toute réclamation pour laquelle une violation de la législation locale a eu lieu et a entraîné une action en justice.
- Les mobile homes, caravanes, motos, scooters/cyclomoteurs, camions légers, autocaravanes/véhicules dotés d'une douche ou de toilettes intégrées ([surclassement possible à tout moment pour ajouter la couverture des autocaravanes](#)), les 4x4 conduits sur des routes non goudronnées, sauf si la route non goudronnée est une route d'accès à votre hébergement ([surclassement possible à tout moment pour ajouter la couverture des 4x4 hors route sur les routes autorisées par votre société de location](#)), les minibus dont ceux autorisés avec un permis de conduire standard ([surclassement possible à tout moment pour ajouter la couverture des minibus](#)).

ⓘ Accidents pour lesquels vous n'êtes « pas fautif »

Si une franchise que vous avez payée est remboursable parce que vous n'êtes « pas fautif », l'Équipe chargée des réclamations décrira le processus de remboursement convenable (sous réserve de la coopération de la société de location).

Description de la couverture

Si, pendant la période d'assurance, vous êtes responsable de la perte ou de dommages d'un Véhicule de location comme illustré ci-dessous, nous paierons les montants indiqués dans le Tableau des prestations que vous devez payer relativement à ladite perte ou auxdits dommages :

Vol du véhicule

Vous êtes assuré pour tous les coûts encourus relativement à un incident de vol, vandalisme ou tentative de vol.

Pare-brise, Phares avant & Autres phares

Vous êtes assuré pour tous les coûts liés aux dommages des pare-brise, vitres ou phares, notamment les éclats, les fissures, le remplacement et la pose.

Pneus

Vous êtes assuré pour tous les coûts encourus liés aux réparations ou au remplacement des pneus.

Couverture des clés

Vous êtes assuré pour tous les coûts encourus liés au remplacement d'une clé de véhicule de location perdue ou volée, notamment les frais de serrurier et de remplacement des verrous et la remise des clés. Vous devez suivre les directives prescrites par la société de location.

Frais de remorquage et d'assistance routière

Vous êtes assuré pour tous frais de remorquage ou d'assistance routière après la perte ou des dommages physiques ou une panne mécanique du véhicule de location qui entraîne des frais qui ne vous sont ou seront pas remboursés par la société de location. Si les frais de remorquage découlent d'une « perte de clé » ou d'un problème similaire lié aux clés, le conducteur doit suivre le processus et les directives établis par la société de location. Si une société de remorquage dépanne le véhicule plutôt qu'un serrurier autorisé, et si les directives de la société de location n'ont pas été respectées, les frais associés ne seront pas récupérables par le biais de la présente police.

Frais de gestion

Vous êtes assuré pour tous les frais de la société de location associés au traitement de votre événement d'accident ou dommage. Cela comprend notamment les frais de gestion, les frais de transport, les frais postaux, les frais liés à l'accident, les frais administratifs ou tous les frais de nature similaire.

Dépose/déplacement du véhicule

Vous êtes assuré pour tous frais de dépose que vous engagez en cas de collision qui nécessite le déplacement d'un véhicule depuis le site de l'accident.

Frais d'immobilisation

Vous êtes assuré pour tous les frais de la société de location associés aux frais d'immobilisation ou à la vente du véhicule de location alors qu'il n'est pas en circulation, mais en cours de réparation (également appelé « surestarié »).

Conditions générales/exigences d'admissibilité applicables à l'intégralité de la police

L'ensemble des conditions et/ou exigences d'admissibilité suivantes doivent être respectées pour que vous soyez assuré par la présente police :

1. Votre nom doit figurer sur le contrat de location. Les autres conducteurs qui apparaissent sur le contrat de location avec vous sont également assurés.
2. Vous devez accepter les conditions et vous ne devez avoir enfreint aucune disposition du contrat de location.
3. La couverture est limitée à un Véhicule de location à la fois.
4. Votre réclamation doit être soumise dans un délai de 45 jours suivant l'accident.

Exclusions générales applicables à l'intégralité de la police

Nous ne paierons pas les réclamations entraînées directement ou indirectement par les événements suivants, ou associées auxdits événements :

1. lésion corporelle ;
2. perte, vol ou dommages à votre propriété personnelle ;
3. dommages ou pertes découlant directement ou indirectement :
 - a. du fonctionnement du Véhicule de location lorsqu'une Personne assurée conduit sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants ;
 - b. de tout acte malhonnête, frauduleux ou criminel commis par Personne assurée ;
 - c. du transport de biens de contrebande ou illégaux ;
 - d. de la participation à une course ou un concours de vitesse ;
 - e. du fonctionnement du Véhicule de location en dehors des routes entretenues publiquement, sauf lorsque cette route est la seule voie d'accès à votre hébergement ;
 - f. des dommages intentionnels ou de la négligence du véhicule par une Personne assurée ;
 - g. de vices ou dommages inhérents, d'insectes ou de nuisibles ;
 - h. d'une guerre, d'une action hostile ou belliqueuse, d'une insurrection, d'une rébellion, d'une révolution, d'une guerre civile, d'une usurpation de pouvoir ou d'une action prise par un gouvernement ou une autorité publique pour empêcher, combattre ou se défendre contre une telle action ;
 - i. d'une saisie ou d'une destruction en vertu des réglementations de mise en quarantaine ou douanières, ou d'une confiscation par ordre d'un gouvernement ou d'une autorité publique ;
 - j. Les mobile homes, caravanes, motos, scooters/cyclomoteurs, autocaravanes/camping-cars dotés d'une douche ou de toilettes intégrées, les pick-up, les 4x4 conduits sur des routes non goudronnées, sauf si la route non goudronnée est une route d'accès à votre hébergement & les minibus.

Réclamations

Remplissez le formulaire de réclamation sur www.rentalcover.com/claim en expliquant en détail les motifs de la réclamation.

Documents requis :

- i. Les factures définitives de la société de location et des entreprises de réparation (réparations du pare-brise, réparateurs de casse, fournisseurs d'évaluation, etc.) indiquant :
 - le coût de toutes les réparations effectuées ;
 - les frais totaux de la société de location, relatifs à votre franchise et aux autres frais associés à l'accident ;
- ii. les autres documents requis par le gestionnaire des réclamations ;
- iii. toute la correspondance et tous les documents partagés entre vous et la société de location ;
- iv. le rapport de l'accident ou des dommages ;
- v. le rapport de police, le cas échéant.

Dispositions générales

Assurance sous plusieurs polices

Les autres polices comportant une couverture pour véhicules de location seront invoquées dans le cadre de votre réclamation.

Avis aux autorités

Lorsque la perte est causée ou suspectée d'être causée par des actes malveillants, un vol ou une tentative de vol, vous devez en informer immédiatement la police ou les autres organismes d'application de la loi disposant de l'autorité compétente.

Subrogation

Nous endosserons tous vos droits de récupération et mènerons les actions nécessaires en votre nom pour faire valoir ces droits. Si RentalCover.com vous a dédommagé pour une réclamation et que vous êtes éligible à un remboursement futur par la société de location de véhicules (par exemple, s'il est déterminé que nous n'est pas le conducteur « fautif »).

Fausse réclamation

Si vous faites sciemment une réclamation fautive ou frauduleuse à quelque égard que ce soit, vous ne serez pas éligible à une couverture ou à des prestations conformément à la présente police, ni au paiement de toute réclamation conformément à la présente police, et nous ferons valoir nos droits pour toute réclamation pour laquelle un versement vous a été effectué.

Financial Services Compensation Scheme (Programme de compensation des services financiers [FSCS])

Nous sommes couverts par le Financial Services Compensation Scheme. Vous pouvez être éligible à une compensation en vertu de ce programme si nous ne sommes pas en mesure de remplir nos obligations. Cette possibilité dépend du type d'affaires et des circonstances de la réclamation. La plupart des contrats d'assurance sont couverts pour 90 % de la réclamation. Vous trouverez des informations supplémentaires auprès de la Financial Conduct Authority ou dans le FSCS. Ce dernier est accessible en ligne à l'adresse www.fscs.org.uk ou en contactant le FSCS au 0207 892 7300.

Règlement général sur la protection des données

Nous nous engageons à protéger vos informations à caractère personnel et nous respectons les principes de protection des données dans la configuration de nos services. En tant que responsables du traitement, nous collectons et traitons des informations à votre sujet, et nous recevons également des informations à caractère personnel de la part de votre agent de réservation, notamment votre adresse e-mail, votre nom et votre numéro de téléphone, ce qui nous permet de rédiger et de modifier les polices et de traiter les réclamations. Nous pouvons partager de temps à autre ces données avec des assureurs ou prestataires qui peuvent se trouver en dehors de l'Union européenne. Nous ne partagerons jamais vos données avec des services marketing externes. Notre Politique de confidentialité expose la manière dont nous traitons vos données, les données que nous collectons, et les procédures à suivre si vous souhaitez demander un exemplaire de vos données, ou si vous retirez votre consentement pour que nous conservions vos données.

Juridiction et droit

Vous êtes libre de choisir le droit applicable à la police. Sauf en cas d'accord contraire avec nous par écrit, le droit applicable est le droit anglais.

Les conditions d'annulation vous permettent d'annuler la politique sans motif et, en ce faisant, vous obtenez un remboursement intégral du montant versé, à condition que le contrat de location n'ait pas commencé et que vous n'ayez pas effectué ou que vous ne comptiez pas effectuer une réclamation.

Émetteur de polices

Cette politique d'assurance est fournie par RentalCover.com, un nom commercial de Cover Genius Ltd dont le siège social est enregistré à Unit 6, 4 Ravey Street, Londres EC2A 4QP, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 09408621.

Cover Genius Ltd est une entreprise autorisée et régulée par la Financial Conduct Authority (FRN : 750711). Cover Genius agit en tant qu'agent de l'assureur et non en tant que titulaire de la police. Si vous achetez une police à Cover Genius, l'entreprise reçoit une commission représentant un pourcentage de vos frais.

Période d'assurance

La présente police est valide pour les polices émises pour lesquelles vous avez réglé les frais applicables, comme indiqué sur votre certificat d'assurance. Il s'agit de la période pendant laquelle nous avons reçu un pourcentage de vos frais, comme indiqué sur votre certificat d'assurance. Pendant cette période, tout contrat de location ne doit pas dépasser 365 jours. Cela signifie que nous ne vous couvrirons pas, quelle que soit la date de votre incident, pour toute réclamation liée à un contrat de location supérieur à 365 jours contracté à l'aide d'un seul contrat de location.

■ Plaintes/litiges

Si votre plainte concerne la gestion de votre police ou la manière dont une police vous a été vendue :

Si, à tout moment, vous avez une demande ou une réclamation concernant la gestion de votre police ou la manière dont la police vous a été vendue, vous devez d'abord vous adresser à RentalCover.com, un nom commercial de Cover Genius Ltd. Adresse e-mail : complaints@rentalcover.com, Téléphone : +44 141 280 5760

Si vous avez une demande ou une réclamation concernant l'administration de votre demande, adressez votre plainte au :

Responsable de l'expérience des clients
RentalCover.com, boîte postale 70931, Londres SW20 2EE
Tél. : +44 141 280 5760
Adresse e-mail : complaints@rentalcover.com

La partie pertinente vous contactera dans un délai de cinq jours après réception de votre plainte pour vous informer des mesures qui seront prises.

Une fois notre décision finale reçue, si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez transférer votre dossier au Financial Ombudsman Service (service de médiation financière [FOS]).

Financial Ombudsman Service
Exchange Tower
Harbour Exchange Square
Londres
E14 9SR
Tél. : 0800 023 4567 (ligne fixe au Royaume-Uni)

Le FOS est un organisme indépendant qui arbitre les plaintes concernant les produits d'assurance générale ainsi que les autres services financiers. Il étudie les plaintes uniquement après que nous vous avons envoyé une confirmation écrite établissant que notre procédure de plainte interne n'a pas abouti. Notez que vous disposez de six mois à partir de la date de notre réponse finale pour transférer votre plainte au FOS.

Définitions

Tout terme défini ci-dessous aura la même signification partout dans notre police.

Accident ou collision définit un événement soudain, inattendu, provoqué par quelque chose d'externe et de visible, résultant directement en une perte ou des dommages.

Certificat de couverture désigne un certificat de validation d'assurance émis qui décrit les personnes couvertes par la présente police. Il est fourni avec votre e-mail de confirmation ou votre facture.

Pays de résidence définit votre lieu de résidence.

Franchise désigne la somme due en cas de vol ou de dommages. La franchise est facturée par les sociétés de location et peut être réclamée à RentalCover.com. Franchise est un terme d'assurance - les polices RentalCover.com sont « sans franchise », ce qui veut dire que vous n'avez rien à payer lorsque vous faites une réclamation auprès de RentalCover.com.

Valeur intégrale désigne la somme qu'il vous incombe de régler dans le cadre de votre réclamation.

Personne assurée/Vous/Votre/Vos désigne la personne indiquée sur la page du Résumé de la couverture répertoriée sur le Certificat d'assurance et toutes les autres personnes qui conduisent le même véhicule de location et qui sont répertoriées sur le même contrat de location.

Assureur désigne Astrenska Insurance Limited, numéro de société : 01708613, Cutlers Exchange, 123 Houndsditch, Londres EC3A 7BU.

Contrat de location désigne le contrat fourni par une société de location de voitures et signé par le titulaire de la police dans le cadre du prêt d'un véhicule de location.

Société de location de voitures désigne une exploitation commerciale qui loue des véhicules et qui est entièrement agréée, le cas échéant, par l'autorité réglementaire du pays, de l'état ou l'autorité locale, y compris dans le cadre du « partage de véhicules » en ligne ou de sites Web « entre particuliers », pour les voitures de location d'un garagiste agréé ou pour les véhicules de prêt en cas d'accident.

Véhicule de location désigne la voiture personnelle louée à une société de location au moment de la signature du contrat de location, y compris au moyen du « partage de véhicules » en ligne et des sites Web « entre particuliers », les voitures de location d'un garagiste agréé ou les véhicules de prêt en cas d'accident.

RentalCover.com, un site Web détenu par Cover Genius Limited désigne l'Émetteur de la police et le gestionnaire des réclamations.

Taxes désigne une taxe gouvernementale que vous devez payer en plus des frais d'assurance.

Vol et vandalisme décrivent un véhicule qui a été volé ou endommagé, dans un lieu connu ou non, sans votre autorisation.

Conformément à la directive européenne sur la distribution d'assurances, les prestataires d'assurance doivent fournir un document d'information normalisé sur le produit d'assurance (IPID). [Consultez l'IPID pour cette police.](#)